

EN DIRECT DE CHOISY

La Bochetière, La Boulois, La Brosse, Buisson-Bailly, La Cadine, Le Carrouge, Champbonnois, Cofféry, Les Deux Maisons, L'Epauche, Le Fays, La Fresnois, L'Hommée, Malnoue, Le Merger, Le Montcel, Le Petit Choisy, Les Queurses, Le Ru Des Rieux, Les Sablons, La Tuilerie, Villars Les Massons.



MAIRIE :

5, Route de la Ferté-Gaucher

77320 CHOISY-EN-BRIE

☐ 01 64 75 81 9090

mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr- www.choisy-en-brie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :
DU MARDI AU SAMEDI DE 9H À 12H



Chères Choiséennes, Chers Choiséens,

Tout d'abord, j'espère que les fêtes de fin d'année se sont agréablement déroulées pour vous tous, que le Père Noël s'est montré généreux à l'égard des enfants sages, et que tous les vœux que vous aurez formulés pour cette année 2023 seront exaucés.

Vous avez pu constater le transfert de la mairie Place de la Payenne, dans la salle LE GAC, et que la démolition des locaux de la route de la Ferté-Gaucher a débuté, afin de mettre en place un monte-personnes rendant l'étage accessible aux personnes à mobilité réduite et de redistribuer les bureaux d'accueil.

Comme je peux l'entendre régulièrement nous avons la chance d'habiter un charmant petit village, au caractère briard et à tradition agricole.

Dès le XVI^{ème} siècle, les choiséens ont cherché à protéger leur cadre de vie en décidant lors des assemblées des 21 et 26 janvier 1578, d'édifier des fortifications qui encerclaient le cœur du village pour éviter les pillages et concentrer l'activité autour du prieuré. Au cours des siècles suivants, cette volonté de préservation a perduré jusqu'à mettre en place un périmètre à l'intérieur duquel l'aspect architectural des bâtiments a été réglementé pour garantir une certaine cohérence avec notre église Saint Pierre Saint Paul classée à l'inventaire du patrimoine le 05 mai 1969.

Aujourd'hui, préserver notre village, ce n'est plus lutter contre des envahisseurs potentiels, mais c'est conserver son caractère typique tout en garantissant un développement raisonnable et raisonné. Pour ce faire, chacun a son rôle à jouer dans ces engagements : élus et administrés.

Concernant les élus, notre mission est de mettre en place des outils comme le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur lequel nous travaillons actuellement ou l'adhésion au projet de parc naturel régional (PNR) comme le conseil municipal l'a décidé le 26 novembre 2020.

Quant aux administrés, il leur faut juste respecter les réglementations qui y sont édictées afin d'éviter de transformer notre village en « ville nouvelle » et de permettre son développement tout en conservant le charme, l'architecture briarde et le caractère rural.

Malheureusement, j'ai pu constater des constructions, adjonctions d'annexes, modifications de façades, qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation et/ou non conformes à la réglementation du PLU en vigueur.

Vous trouverez donc dans ce bulletin, un récapitulatif des démarches à effectuer selon le type de travaux que vous envisagez et nous restons à votre disposition pour tout renseignement sur la faisabilité de votre projet. La balle est dans votre camp !

Toujours dans le souci de veiller à la bonne conservation des ouvrages d'art ou remarquables de notre commune, nous avons fait procéder à la rénovation totale du pont de l'Epauche, dans le respect de son aspect d'origine, tout comme la confortation du clocher de l'église pour maintenir l'intégrité de l'édifice.

La période que nous vivons est marquée par les difficultés financières que vous et nous rencontrons au quotidien face à l'inflation et à la flambée des prix de l'énergie. Notre commune essaie au maximum de réaliser des économies dans les domaines où cela est possible : limitation des décorations de Noël, extinction de l'éclairage public, réalisation de travaux par des équipes de bénévoles.

Enfin, après trois années d'exercice du mandat que vous avez bien voulu me confier, j'aurai le plaisir de vous présenter mes voeux, entouré de mon équipe municipale, lors d'une cérémonie organisée le 21 janvier à 18 heures, dans la salle polyvalente fraîchement rénovée.

Vous y êtes tous cordialement conviés.

Ce sera l'occasion pour moi de vous résumer l'ensemble des réalisations qui ont été décidées, entérinées ou poursuivies, et les projets en cours pour les années à venir.

Mes adjoints et les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour souhaiter que cette nouvelle année puisse vous être douce, vous apporter la joie, épargner votre santé et préserver vos amitiés.

Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible.

Votre Maire,

Daniel TALFUMIER

Bonjour les bébés

Le 14 octobre 2022
Le 1^{er} décembre 2022

Cameron SAINT-AUBIN
Axel BRUNET

Vive les mariés !

Le 25 octobre 2022

Philippe DAVID et Galina MISIURA

Ils nous ont quittés

Le 20 juillet 2022
Le 13 novembre 2022
Le 18 novembre 2022
Le 23 novembre 2022
Le 26 novembre 2022
Le 22 décembre 2022

Gilbert BRUYAS
Lucien GRANDHOMME
Alain PHILIPPE
Denise GIBERT veuve PAEYE
Marianne ROUSSELET épouse LEMAIRE
Jean-Marie LECLERT

11 NOVEMBRE : COMMÉMORATION FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE



Le onze novembre, une petite centaine de personnes se rassembla devant la mairie de Choisy-en-Brie afin d'honorer le souvenir des nombreux et courageux soldats morts dans les tranchées boueuses de Verdun.

Après un dépôt de gerbe sur la tombe du soldat inconnu, au cimetière, le cortège se dirigea vers le Monument aux Morts où, après le dépôt de la seconde gerbe, Monsieur le Maire donna lecture de son discours.

S'en suivit le pot de l'amitié, offert par l'équipe communale, dans notre toute nouvelle salle des fêtes qui fit l'unanimité sur son nouveau look.

À cette occasion, deux diplômes furent remis.

La médaille à

La médaille à Monsieur Sébastien PANIER, notre employé communal



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Si vous constatez un éclairage public éteint ou détérioré, notez le numéro indiqué sur le poteau (cf modèle) et n'hésitez pas à le signaler en mairie.



CARREFOUR DE LA CADINE



Accidentogène et dangereux pour quitter la D 934 en direction de Champbonnois quand un véhicule était au stop, nous avons contacté l'Agence Routière Départementale (ARD) pour essayer de sécuriser ce carrefour.

L'aménagement d'une pointe de terrain non exploitée à l'angle du parking de la salle de réception « La Cadine » et appartenant à la commune, a permis d'élargir le carrefour et de sortir de la D 934 plus rapidement.

Un grand merci à l'équipe de l'ARD de CHAILLY EN BRIE et au département qui ont pris en charge ce projet laissant uniquement à la charge de la commune le curage et la création de fossés pour l'évacuation des eaux pluviales.

COLIS DE FIN D'ANNÉE

Comme tous les ans, la municipalité offre à nos anciens un colis au plaisir gustatif, qu'ils ont pu récupérer en mairie les 8 et 9 décembre à la salle RIVERE. Cette année ce fut 78 colis simples et 58 colis doubles qui ont été distribués. Mais qui peut en bénéficier ? Toute personne rentrant dans sa 70^e année, inscrite sur la liste électorale, et ayant sa résidence principale ou secondaire dans la commune.

DÉCORS DE NOËL



Tout le monde a pu admirer notre "beau sapin" de Noël sur la place de l'église, illuminé de ses nouvelles décorations. Cette fin d'année fut un peu spéciale, suite aux mesures gouvernementales préconisées pour le soutien énergétique. Pour y contribuer, la commune a supprimé les illuminations dans la Grande Rue, mais a maintenu les divers décors autour des écoles et aux entrées de notre village pour le bonheur de tous !



Inscrits ou non au concours des maisons illuminées, félicitations à tous ceux qui ont apporté un peu de magie de Noël par l'embellissement de leurs jardins et/ou façades pour les yeux ravis des petits comme des grands ! Un merci tout particulier à Monsieur et Madame BUREL qui ont permis au Père-Noël d'adopter un renne pour aller plus vite dans ses tournées...

La mairie

Le poste « démolition » est quasiment achevé grâce à nos bénévoles. Le nouvel agencement des locaux a débuté.



L'église

La confortation de la poutre défailante est terminée tout comme la réfection de la voûte et la reprise du mur du clocher. La toiture révisée, reste à terminer la reprise de certaines marches menant au sommet du clocher et à démonter les échafaudages.

La salle des fêtes

Les travaux sont terminés. Les associations y ont repris leurs activités la semaine et le calendrier des locations se remplit à vue d'oeil !



Le local technique

L'atelier, le vestiaire et les sanitaires sont démolis. Nos employés municipaux ont rénové le plancher de la mezzanine.

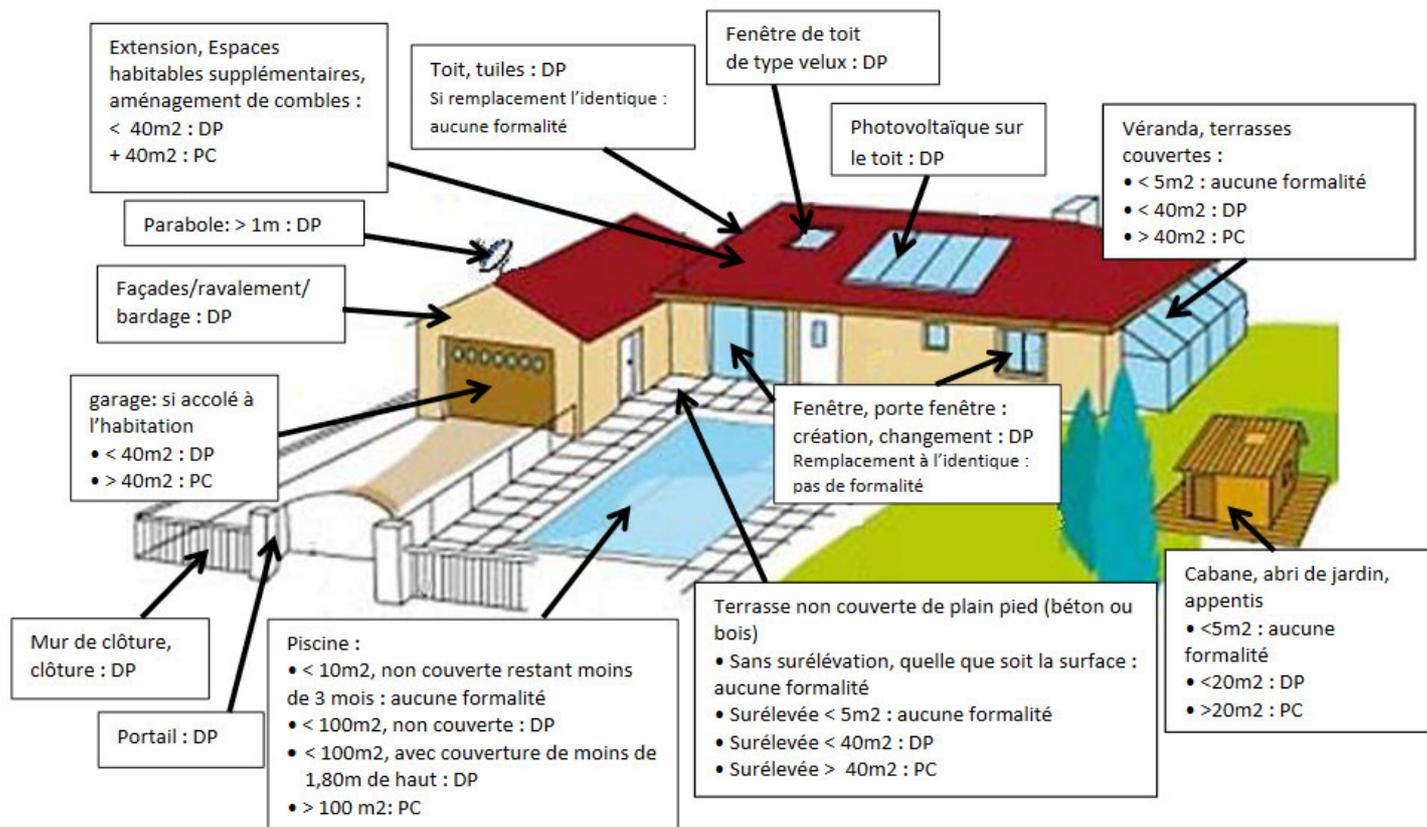


Le pont de l'Epauche

La fin travaux approche à grands pas. Restent à remplacer les tôles de cheminement et peindre les garde-corps.



Le Plan Local d'Urbanisme répartit le territoire de CHOISY EN BRIE en cinq zones principales (UA, UB, UX, A et N). Chaque zone a son propre règlement qui vous permettra, en fonction de la zone dans laquelle votre projet se situe, d'en définir la faisabilité et de demander une autorisation d'urbanisme conforme aux règles édictées.



La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet, il faut déposer une demande de permis de construire (PC) ou une déclaration préalable de travaux (DP).

Le délai d'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme commence à courir à compter de la date du dépôt du dossier complet. Il varie en fonction du type de demande déposée :

- 1 mois pour les déclarations préalables (DP),
- 2 mois pour les permis de construire maison individuelle et les permis de démolir (PD).

Ce délai peut être prorogé d'un mois supplémentaire si votre projet est situé dans le périmètre de l'église car il sera nécessaire de consulter l'architecte des bâtiments de France.

À partir du moment où le dossier est complet, la mairie a l'obligation de notifier une réponse à la demande d'autorisation avant la fin du délai d'instruction. Conformément à la loi, si elle garde le silence, c'est qu'elle accepte l'autorisation. On parle dans ce cas d'une autorisation tacite.

Une fois l'autorisation d'urbanisme obtenue, le panneau indiquant l'autorisation doit être mis en évidence sur le chantier pendant deux mois, permettant aux voisins de l'apprécier. Il arrive que les caractéristiques du projet portent préjudice à ces derniers. Une contestation peut alors être entamée en procédant à un recours des tiers. Il est donc conseillé d'attendre les deux mois réglementaires avant de commencer les travaux afin de laisser les tiers s'exprimer.

Pour un permis de construire, vous devez faire part à la mairie du démarrage des travaux par l'intermédiaire d'une déclaration d'ouverture de chantier.

Une fois les travaux terminés, vous devez en informer la mairie en lui faisant parvenir une déclaration

attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Vous déclarez ainsi la fin des travaux et leur conformité à l'autorisation d'urbanisme que vous aviez obtenue. A compter de la réception de ce document, la mairie a trois mois pour contester la conformité des travaux.

Si votre construction n'est pas conforme, la mairie peut vous mettre en demeure, par courrier recommandé avec avis de réception, d'effectuer les travaux nécessaires. Elle peut aussi vous demander de déposer un permis de construire modificatif. Attention, si la régularisation de l'anomalie est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.

2 OCTOBRE : JOURNÉE DANS L'YONNE



Le deux octobre dernier, Animation Loisirs emmena une quarantaine de personnes dans le département de l'Yonne.

Après une bonne heure et demie de voyage en car, les convives s'installèrent dans une micheline transformée en train restaurant. Tous purent ainsi se régaler d'un menu, si ce n'est gastronomique pour le moins excellent !! Et, si le luxe ostentatoire de l'Orient Express n'était pas de mise, la bonne humeur et le rire de chacun, eux, étaient bien présents.

S'en suivit une croisière commentée sur le canal de Briare qui permit aux participants de traverser à deux reprises le fameux pont canal, curiosité architecturale que nous devons à Gustave Eiffel et ses collaborateurs. Érigé entre 1890 et 1894, il fût tout de suite équipé de l'électricité, preuve une fois de plus du génie précurseur de Monsieur Eiffel !

Journée conviviale et instructive qui réjouit tous les participants.



15 ET 16 OCTOBRE - SALON DES SAVEURS



Le week-end des 15 et 16 octobre vu le retour du, maintenant célèbre, salon des saveurs de Choisy en Brie. Et, si l'organisation fut quelque peu chaotique, due aux travaux d'embellissement de la salle des fêtes, tout le monde, professionnels et visiteurs trouvèrent leur place.

Tous purent ainsi se délecter des spécialités constamment renouvelées de nos exposants, lesquels étaient ravis de retrouver les petites habitudes, d'un salon qui leur est cher. Pour mémoire, les huîtres de la Tremblade, les vins d'Alsace, les vins du bordelais Château Pichon Bellevue, les salaisons, les fromages de chèvres de Chevru, les bières de la brasserie du Boschet, les produits grillés sur le barbecue en provenance de la charcuterie Fertoise, sans oublier nos locaux, le miel de Choisy, les spécialités de notre boulanger, et enfin les lasagnes de notre restaurant Le Calet.

Deux journées conviviales et pleines de senteurs.



17 NOVEMBRE : ARRIVÉE DU BEAUJOLAIS NOUVEAU

Ce troisième jeudi du mois de novembre vit, comme à l'accoutumer, fêter l'arrivée du beaujolais nouveau. Cette année, l'évènement prit une ampleur toute spéciale, car dans le même temps, les convives eurent la primeur d'admirer la salle des fêtes !!

Et, si l'élixir de Bacchus fut bien le roi de fête, il dut partager la vedette avec la salle polyvalente !

La soirée se passa de façon amicale, et tout le monde se quitta enchanté de ce moment convivial.

3 DÉCEMBRE : SORTIE DE FIN D'ANNÉE A PARIS

Le trois décembre, Animation Loisirs organisa sa sortie de fin d'année. Cette fois, destination la Capitale.

Après un repas au pied de Montmartre, les participants au nombre de trente-trois, purent apprécier les dernières actualités, revues et corrigées par la troupe du théâtre des deux Ânes dirigé par Jacques Mailhot. Moment de détente et d'hilarité qui a réjoui tout le monde.

S'en suivit un tour de Paris à seule fin d'admirer ses illuminations. Retour dans notre bonne campagne briarde vers une heure du matin.



STAGE DE DESSIN

Samedi 3 décembre dernier, s'est tenu notre stage de dessin... sur le portrait. Trois heures de dessin, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, organisé avec « Les jeunes d'autrefois ».

Ouvert à tous à partir de 13 ans, le groupe présent représentait tous les niveaux, du dessinateur débutant, au plus confirmé. Trois heures de dessin... une parenthèse artistique, un moment de partage et d'échange, qui permet à chacun de créer, se ressourcer, et d'oublier les soucis du quotidien.

La représentation du visage humain a la réputation d'être un exercice difficile... Pourtant, lorsque nous suivons des étapes précises avec méthode, les résultats sont bluffants !

Crayon, gomme, feuille, canson, estompe, pince à dessin... Nos dessinateurs et dessinatrices passionnés et persévérants ont découvert les rouages du portrait.



Les trois derniers mois de l'année ont été riches et intenses pour l'amicale scolaire !

Le loto des enfants s'est tenu le 1er octobre. Environ 80 personnes étaient venues pour tenter de gagner, un panier de basket, une tablette ou encore des places de cinéma.



Le mercredi 26 octobre c'était **Halloween** à Choisy. Plus de 90 enfants ont participé aux ateliers maquillage et jeux avant de déambuler dans les rues du village pour recueillir des bonbons ou jeter des sorts.



Le samedi 10 décembre, **le spectacle "Drôle de Noël chez Myrtille"** a été proposé aux enfants du RPI.

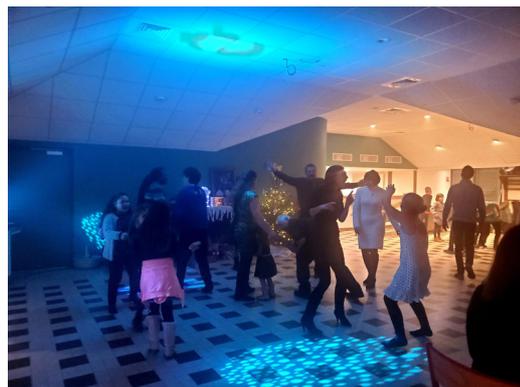


Le Père Noël leur a ensuite rendu visite pour leur distribuer des chocolats, écouter leurs souhaits et faire quelques photos pendant que les parents pouvaient déguster café, thé et vin chaud.



L'association a poursuivi cette belle journée par une soirée très festive réunissant plus de 100 personnes. Soupe champenoise, tartiflette, bûche de Noël, ambiance de folie, tout était réuni pour que ce moment reste gravé dans les mémoires. La mère Noël est même passée faire un petit coucou.

L'Amicale Scolaire remercie toutes les personnes qui aident et participent à chacun de ses événements.



Lors de la séance du 9 décembre dernier, le Conseil Municipal a voté les tarifs communaux pour l'année 2023. Vous en trouverez le détail ci-dessous.

TARIFS 2023 / EUROS

	Renvois	ANNEE DUREE	2023
SALLE POLYVALENTE (Compris mobilier- maximum 120 personnes)			
ASSOCIATIONS COMMUNALES	1 & 2	1 JOUR / WE	gratuit
ASSOCIATIONS CC2M	1	1 Jour semaine WE	150,00 € 280,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	1	1 Jour semaine WE	300,00 € 560,00 €
PARTICULIERS COMMUNE	1 & 3	1 Jour semaine WE	210,00 € 320,00 €
PARTICULIERS CC2M	1 & 3	1 Jour semaine WE	310,00 € 420,00 €
PARTICULIERS EXTERIEURS/ ENTREPRISES	1 & 3	1 Jour semaine WE	400,00 € 600,00 €
SALLES LE GAC ET RIVIERE (Compris mobilier maximum 30 personnes)			
ASSOCIATIONS COMMUNALES	1 & 2	1 JOUR / WE	gratuit
ASSOCIATIONS CC2M	1	1 Jour semaine WE	90,00 € 170,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	1	1 Jour semaine WE	120,00 € 230,00 €
PARTICULIERS COMMUNE	1 & 3	1 Jour semaine WE	70,00 € 120,00 €
PARTICULIERS CC2M	1 & 3	1 Jour semaine WE	90,00 € 160,00 €
PARTICULIERS EXTERIEURS/ ENTREPRISES	1 & 3	1 Jour semaine WE	120,00 € 230,00 €
MATERIEL COMMUNAL			
LAVE-VAISSELLE			40,00 €
VAISSELLE			130,00 €
TABLE RECTANGULAIRE	4		4,50 €
CHAISE	4		2,00 €
BANC	4		3,50 €
BARRIERE	4		10,00 €
DIVERS			
LOCATION TERRES AGRICOLES		à l'Ha	SUIVANT CIRCULAIRE
DROIT DE PLACE CIRQUE	5	48H MAXIMUM	200,00 €
COMMERCANTS HORS MARCHÉ			50,00 €
CIMETIERE			
CAVEAU PROVISOIRE		1 SEMAINE JOUR SUIVANT	0,00 € 12,00 €
CONCESSION (150 x 220)		15 ANS	150,00 €
		30 ANS	250,00 €
		50 ANS	400,00 €
COLOMBARIUM		10 ANS	350,00 €
		30 ANS	800,00 €
CAVURNE (1 x 1,5)		15 ANS	200,00 €
		30 ANS	400,00 €
POSE DE PLAQUE A PROXIMITE DU JARDIN DU SOUVENIR			110,00 €
(1) Caution pour non-respect du contrat (ménage, rangement, dégradations) Acompte à la réservation Pour toute location complète : salle, vaisselle et lave-vaisselle		(encaissement limité au coût réel si inférieur) (encaissement limité au coût réel si inférieur)	1 500,00 € 500,00 € 30% de la location remise de 10 %
(2) Gratuité limitée à 3 mises à disposition toutes salles confondues ; tarif CC2M au-delà ou si désistement tardif (2 semaines)			
(3) Si désistement plus de 30 jours avant le début de la location, sans raison majeure, l'acompte reste acquis à la mairie Si désistement moins de 30 j. avant le début de la location, sans raison majeure, le montant du loyer de base restera dû			
(4) CAUTION Hors location salles			150,00 €
(5) Par jour supplémentaire, après accord du Maire			100,00 €



En cette période de Noël et pour changer le quotidien des bénéficiaires, deux auxiliaires de vie de l'ADMR de Choisy-en-Brie, Julie et Nicole, ont eu une idée folle : leur proposer de fabriquer des décorations de Noël diverses et variées pour orner les tables ou les sapins.

Au vu des nombreux objets fabriqués, elles ont décidé de les vendre à un marché de Noël afin de récolter des fonds pour pouvoir leur offrir de nouvelles activités.

MANIFESTATIONS À VENIR

Mercredi 22 février : Séance cinéma organisée par l'Amicale Scolaire

Samedi 25 février : Loto du foot

Samedi 25 mars : Carnaval organisé par l'Amicale Scolaire

UNE EXPERT-COMPTABLE S'INSTALLE A CHOISY



Diplômée d'expertise-comptable depuis plus de 10 ans, Stéphanie DELISLE a décidé de créer son cabinet afin d'accompagner et de conseiller les créateurs d'entreprises et les TPE-PME dans leurs projets.

Le cabinet, situé 1D, route de Coulommiers propose des missions allant de la gestion quotidienne de l'entreprise (comptabilité, déclarations fiscales, établissements des comptes annuels, bulletins de paie,...) à son développement (statuts juridiques, budgets, tableaux de bord,...).

L'expert-comptable est le partenaire de l'entreprise.

Pour tout renseignement : 06.19.95.20.26 ou

stephanie.delisle@sdelisle-expertcomptable.com